



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 89-F
10 mars 1998
Original: arabe

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 3.0

SÉANCE PLÉNIÈRE

République arabe syrienne

CONTRIBUTION À LA CMDT-98

SOLUTION DU PROBLÈME DE L'AN 2000 DANS LE CADRE DU BUREAU DE
DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (BDT)

1 Définition du problème

Au moment d'élaborer des programmes, dans tous les systèmes électroniques, notamment dans les ordinateurs et les logiciels, qu'il s'agisse de logiciels préétablis ou nouveaux, les programmeurs ont considéré qu'à une année ne correspondaient que deux cases seulement. La raison peut en être qu'on ne s'attendait à aucune confusion quant au sens de ces deux cases et que peu d'espace mémoire étant disponible, il importait d'en réserver le plus possible pour assurer efficacité et bon fonctionnement; une autre raison peut avoir été que les programmeurs ne s'attendaient pas à ce que leurs programmes durent jusqu'à aujourd'hui ou qu'ils n'ont pas prêtés attention au problème qui se poserait à l'avenir.

A l'approche de l'an 2000, au fur et à mesure que les années s'écoulaient (95, 96, 97, 98, 99, 00), le programme n'indiquera l'an 2000 que dans deux cases seulement comme s'il s'agissait de l'année 1900. Il peut en résulter des problèmes opérationnels qui risquent de provoquer finalement l'interruption totale, partielle ou marginale du fonctionnement d'ordinateurs consacrés à la gestion ou au contrôle de réseaux, à l'exploitation de systèmes de sécurité et de systèmes de stations orbitales, à la télécommande et à la poursuite de satellites, etc.

2 Particularité du problème

- a) Pour la première fois dans l'histoire et sans qu'aucune expérience antérieure ne puisse nous aider, nous nous heurtons au problème d'une date fixe qui ne peut être reculée (à savoir 1.1.2000).
- b) Le problème implique énormément de travail, n'est pas transparent et touche une large gamme d'équipements.
- c) Le problème est très répandu dans le domaine d'activité concerné et aux niveaux national, régional et international.

SYR/89/1

3 Proposition

Le problème sera plus sérieux dans les pays en développement qui ne fabriquent pas de matériel et n'ont pas les connaissances spécialisées et les experts disponibles dans les pays plus avancés. De ce fait, même si l'Union internationale des télécommunications (UIT) accorde déjà de l'importance à cette question dans le cadre de sa Commission d'études 2 et de son Groupe d'action sur l'an 2000, il semble nécessaire de créer un organe au sein du Bureau de développement des télécommunications (BDT). Cet organe aurait le mandat suivant:

- a) Suivre le problème de l'an 2000 et faire des recherches sur la manière de le résoudre à l'échelle mondiale grâce à des efforts individuels ou collectifs dans le cadre des études menées par l'Union internationale des télécommunications et par ses Membres.
- b) Informer les Membres de l'Union de l'ensemble des résultats obtenus.
- c) Fournir aux pays en développement l'appui nécessaire, grâce à des mesures telles que:
 - fourniture d'avis et de consultations;
 - fourniture d'experts;
 - organisation d'ateliers.
